

DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA

D-2012/537

**Accompagnement des associations sportives bordelaises.
Subventions d'équipement. Adoption. Autorisation.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses différents dispositifs d'accompagnement au développement de la vie sportive, la Ville de Bordeaux initie et coordonne de nombreuses interventions en direction des clubs sportifs.

Ces clubs sportifs sollicitent la ville pour une aide financière sur des projets à caractère immobiliers, concernant des aménagements, des mises à niveau d'installations obsolètes ou de travaux portant sur les installations de sécurité dans des bâtiments.

Pour l'année 2012, la ville a répondu favorablement lors de la séance du conseil municipal du 25 juin 2012, en inscrivant la dépense dans la délibération modificative au budget primitif 2012 n° 20120304.

Ce soutien financier concerne :

- l'association Tennis Club de Bordeaux d'un montant de 45 000 € pour la réfection de trois courts couverts en terre battue, totalement dégradés. Le montant global des travaux étant de 105 724,01 € TTC (voir annexes 1.1 et 1.2).

Ces travaux sont de nature à relancer l'activité de ce club et aider ainsi à son développement.

- l'association Emulation Nautique de Bordeaux d'un montant de 15 000 € pour le renouvellement de son parc à bateaux, avec l'achat de deux bateaux. Le montant global de l'investissement est de 38 602,12 € TTC (voir annexes 2.1 et 2.2).

Cet achat est de nature à renforcer la compétitivité du club et à améliorer les résultats des sportifs, en particulier les jeunes et les féminines, lors des compétitions.

- L'association Stade Bordelais d'un montant de 45 000 € pour la remise aux normes fédérales du terrain d'honneur (main courante et éclairage) et des travaux concernant la sécurité des biens et des personnes des installations. Le montant global des travaux est de 60 285,80 € TTC (voir annexes 3.1 et 3.2).

Ces travaux contribuent à une meilleure pratique sportive et à répondre aux exigences en matière de sécurité pour l'accueil des personnes.

Conformément à la loi, il est nécessaire de conclure des conventions de partenariat qui prennent en compte les modalités de contrôle de l'emploi des subventions.

C'est pourquoi je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir autoriser monsieur le maire à :

- signer la convention afférente à chaque association subventionnée (annexes 1,2 et 3).
- imputer sur les crédits ouverts sur le compte 204-2 fonction 414 au budget de la ville, pour l'exercice en cours, la subvention affectée à chaque association.

ADOpte A L'UNANIMITE

Annexe n° 1

Convention entre la Ville de Bordeaux et l'association Tennis Club Bordelais Participation financière de la ville aux travaux de remise à niveau des installations

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n°..... en date du
reçue en Préfecture de la Gironde le
ci-après dénommée « La Ville »
d'une part,

Et :

L'association Tennis Club de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Philippe Lagarosse, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du
ci-après dénommée « l'Association »
d'autre part,

ARTICLE 1 – OBJET

L'association Tennis Club de Bordeaux souhaite procéder à des travaux de réfection de trois courts couverts en terre battue.

Le montant des travaux est de 105 724,01 € TTC.

La Ville de Bordeaux apporte son concours financier dans les conditions figurant aux articles 2 et 3, pour un montant plafonné à 45 000 €.

Il est précisé que l'association est le maître d'ouvrage des travaux objet des présentes et que la responsabilité de la ville de Bordeaux ne pourrait être en aucun cas engagée en cas de litige.

ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée aux travaux de réfection des trois courts couverts.

En cas de non respect de ces dispositions la subvention d'équipement devra être remboursée à la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Le versement de cette subvention se fera sur productions des factures des travaux, visées par le monsieur le président du Tennis Club de Bordeaux, au prorata de la répartition financière entre la ville et l'association.

ARTICLE 4 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 Bordeaux Cedex
- pour l'association Tennis Club de Bordeaux, Chemin de Suzon à Talence

Fait à Bordeaux, le
En trois exemplaires

Pour l'association Tennis Club de Bordeaux
Le Président,
Philippe Lagarosse

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire,
Alain Juppé

ANNEXE 1.1

Tennis Chem Industries

Gradignan le 14 février 2012

Affaire suivie par: Pascal AUCOUTURIER
Ligne Directe: 06 82 68 02 55

TENNIS CLUB DE BORDEAUX
TCB
CHEMIN DE SUZON
33400 TALENCE



**DEVIS DESCRIPTIF ESTIMATIF DE REHABILITATION
DE TROIS COURTS COUVERTS EN TERRE BATTUE TRADITIONNELLE**
Support actuel : Terre battue - Surface : 2592 m²

DEVIS N° 10/11/03088/1/A/PA - Chantier situé : TCB BORDEAUX à Talence (33)		3 courts COUVERTS en terre battue soit 1944 m ² (soit en réhabilitation)		
DESIGNATION	QT	P.U. €	TOTAL HT	
TRAVAUX PRÉPARATOIRES				
DECAPAGE	ens	1		
Décapage du calcaire existant pollué et autres déchets divers (environ 15 cm de calcaire pollué sur les courts) Travaux réalisés jusqu'aux cailloux de la couche de fondation drainante Transport et décharge compris				
Pouzzolane	ens	1		
Fourniture et mise en œuvre de 260 tonnes de pouzzolane en granulométrie 0/20 (qualité supérieure en rétention d'eau et souplesse), conforme au cahier des charges de la Fédération Française de Tennis. Roulé compacté				
CRAON (Calcaire)	ens	1		
Fourniture et mise en œuvre de 250 tonnes de craon au total , demi tendre, broyé en 0/2, conforme à la norme approuvée par la Fédération Française de Tennis. Roulé compacté				

Groupe Tennis Jean Becker®

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de l'entreprise figurant au verso.
Tout litige relatif à nos prestations et fournitures ou à leur règlement sera soumis aux Tribunaux de Commerce de Bordeaux.



Siège social : 2, chemin du Solaire - BP 20083 - 33174 GRADIGNAN Cedex - Tél. 05 56 54 88 54 - Fax 05 56 54 96 79
CONSULT 0800 023 452 Mail : chem-industries@wanadoo.fr Site : http://www.chem-industries.com
S.A. au capital de 200 000 € - RCS Bx 305 448 995 - Siret 305 448 995 00095 - N° TVA Intracommunautaire FR25 305 448 995 NAF 2013B



Page 1/2
10/2/2012



DEVIS N° 10/11/03088/1/A/PA - Chantier situé : TCB BORDEAUX à Talence (33)		3 courts COUVERTS en terre battue soit 1944 m² (soit en réhabilitation)	
DESIGNATION	QT	P.U. €	TOTAL HT
MISE EN FORME ET FINITIONS Egalisation, rabotage, bombage du terrain (mise en toit), blocage par rouleau doubles billes 650 kg et par arrosage. Fourniture et mise en œuvre de 2 tonnes de Brique pilée broyée en 0,1 conforme à la nouvelle norme AFNOR NF P 90-110 de Décembre 2008,	ens 1		
Tracé Réalisation des tracés de lignes de jeux	ens 1		
Montant total HT :	3	29 466	88 398.00
CONDITIONS DE REGLEMENT	TOTAL HT :		88 398.00
<u>50 % d'acompte à la commande</u> Puis à réception de facture de situation, établies au fur et à mesure de l'approvisionnement et de l'avancement des travaux. Le solde ne devant jamais être supérieur à 10 % de la commande sans retenue de garantie.	TOTAL HT :		88 398.00
	TVA	19.60	17 326.00
	TOTAL TTC :		105 724.00

Pour l'exécution des travaux, nous avons besoin d'un branchement d'eau et d'électricité 220 V - Les consommations ou autres frais de location sont à la charge du client

RECEPTION DES TRAVAUX

La réception des travaux se fera de manière contradictoire entre le client et la société TENNIS CHEM INDUSTRIES. En tout état de cause, toute installation sportive qui serait ouverte au jeu avant réception contradictoire serait réputée acceptée comme telle et réceptionnée implicitement sans réserve selon la législation en vigueur

Notre entreprise est référencée PLAN QUALITE TENNIS pour le Béton Poreux, Gazon Synthétique, Résine et Terre Battue et qualifiée QUALISPORT	Bon pour accord Date cachet signature
1/ Durée de validité du devis : 3 mois sous réserve que les intempéries ou une autre cause n'aient pas dégradé de manière plus importante le support. 2/ A Réception de votre commande : Ces prix sont fermes et non révisables pour des travaux exécutables, au maximum dans les 6 mois suivants, sur le site, dans les conditions d'accès et de stockage prévus dans ce devis.	

TENNIS CHEM INDUSTRIES EST UNE ENTREPRISE DU GROUPE TENNIS JEAN BECKER

2, rue...
AVENUE...
33075...
05 57 33 40 77

Groupe Tennis Jean Becker®

Annexe 1.2

Association Tennis Club de Bordeaux

Subvention d'équipement

Plan de financement :

- Fédération Française de Tennis	15 000,00 €
- Tennis Club de Bordeaux (auto financement)	45 724,01 €
- Mairie de Bordeaux	45 000,00 €
	<hr/>
TOTAL	105 724,01 €

Annexe n°2

Convention entre la Ville de Bordeaux et l'association Emulation Nautique

Participation financière de la ville à l'achat de bateaux

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n°..... en date du
reçue en Préfecture de la Gironde le
ci-après dénommée « La Ville »
d'une part,

Et :

L'association Emulation Nautique, représentée par son Président, Monsieur Pierre Trichet, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du
ci-après dénommée « l'Association »
d'autre part,

ARTICLE 1 – OBJET

L'association Emulation Nautique souhaite renouveler son parc avec l'achat de deux bateaux.

Le montant est de 38 602,12 € TTC.

La Ville de Bordeaux apporte son concours financier dans les conditions figurant aux articles 2 et 3, pour un montant plafonné à 15 000 €.

ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée à l'achat de bateaux selon le devis ci annexé

En cas de non respect de ces dispositions la subvention d'équipement devra être remboursée à la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Le versement de cette subvention se fera sur productions des factures des achats, visées par le monsieur le président de l'Emulation Nautique, au prorata de la répartition financière entre la ville et l'association.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

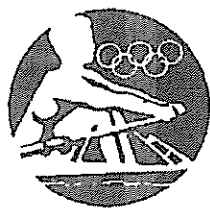
- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 Bordeaux Cedex

- pour l'association Emulation Nautique, Boulevard Jacques Chaban Delmas à Bruges

Fait à Bordeaux, le
En trois exemplaires

Pour l'association Emulation Nautique
Le Président,
Pierre Trichet

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire,
Alain Juppé



Distributeur exclusif

Filippi

MONOT IMPORT AVIRON

EMULATION NAUTIQUE DE BORDEAUX
Centre Nautique BORDEAUX LAC
33520 BRUGES

Le 12 mars 2012

DEVIS

Bateau complet avec accessoires portants ailes aluminium sans aviron

1 DEUX SANS BARREUR POINTE & COUPLE F17

Départ MACON

TTC 13 522 €

Taux de TVA 19,6%

Délai de livraison : 3 à 4 mois environ

Conditions de vente : 30 % à la commande

Le solde à la livraison

Notre compte courant : 08777505445

CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FC

Agence du Centre

71000 MACON





CONCEPT2 FRANCE

190 RUE D'ESTIENNE D'ORVES, 92700 COLOMBES

RAMEURS

SARL AU CAPITAL DE 80 000 € - RCS NANTERRE B 393 545 868 - SIRET 393 545 868 00027
APE: 4649 Z - TVA: FR79 393 545 868 - EXONÉRATION TVA ART.262 CGI



WWW.CONCEPT2.FR - INFO@CONCEPT2.FR
TEL: 01 46 49 10 80 - FAX: 01 46 49 10 81

Devis Pro Forma N° D2010-1642 du 14/09/2010	Code client A3302
---	-------------------

<i>Livraison</i>	<i>Facturation</i>
EMULATION NAUTIQUE BORDEAUX Boulevard du Parc des Expositions Centre Nautique Bordeaux Lac 33520 BRUGES Tel:	EMULATION NAUTIQUE BORDEAUX Monsieur Michel ANDRIEUX Centre Nautique Bordeaux Lac Boulevard du Parc des Expositions 33520 BRUGES

Découvrez le Skierg de Concept2
sur www.concept2.fr

Votre demande a été traitée par : Lucie Terrasson

Tél: Fax:

Référence	Libellé ligne	PU Net	Qté	Montant net
	Demande de Mr Trichet le 13/9/10 par téléphone			
CUH01P	Paire d'avirons Couple, UL (4°, 287-292, Hachoire, vert 3,45cm) Avirons de couple, tube ultra-léger, rigidité standard, calée 4°, Poignée ajustable (5/05) de 2,87 à 2,92 m, palette Hachoire 21 x 43 cm, revêtement vert standard (3,45 cm).	500,00	2	1 000,00
APUH01P	Paire d'avirons Pointe, UL (4°, 371-376, Hachoire, verte) Avirons de Pointe, tube ultra-léger, rigidité standard, calée 4°, Poignée ajustable (5/05) de 3,71 m à 3,76 m, palette Hachoire 25 x 52 cm, revêtement vert, 107-119cm à 3,71 m	668,00	2	1 336,00
DIVERSE	Livraison possible Sous 5 jours selon nos stocks (nous consulter). Prochain arrivage le 28/9 et le 19/10 ou passer commande avant le 24/9 pour liv. à partir du 12/11/10 ou avant le 14/10/10 pour liv. à partir du 2/12/10 ou avant le 29/10 pour liv. à partir du 16/12/10			
PORTAV	Frais de port gratuit pour toute commande minimum de 3,5 à 4 paires d'aviron		1	
DEVIS	DEVIS VALABLE JUSQU'AU 30/10/10			
DEVIS1	Devis à nous retourner avec mention "BON POUR ACCORD" daté et signé, si vous souhaitez valider la commande.			

Total TTC à régler : 2 793,86 €

RIB : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE NEUILLY ENTREPRISES
Banque : 30003, Guichet 03872, Compte N° 00021080274, Clé RIB 46
IBAN : FR76 30003 03872 00021080274 46

Règlement:
Chèque à réception de facture

Selon l'art 121 Code de Commerce:
Concept2 France se réserve la propriété des marchandises désignées sur ce document jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. A défaut du paiement du prix à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre les marchandises. La vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur et les acomptes déjà versés lui resteront acquis.

Taxes:	Base H.T. :	Taux :	Montant Taxe(s) :
	2 336,00	19,60	457,86
Total H.T.	2 336,00	Total Taxes:	457,86

Tout retard ou défaut de paiement engendre une pénalité calculée sur la base du taux légal en vigueur au moment de l'établissement de la facture. Cette pénalité devient exigible après mise en demeure restée sans effet



Filippi



3

Filippi Lido S.r.l. - Via Matteotti, 113- 57024 Donoratico (LI) - Italia
 Tel. +39 0565 777311 Fax +39 0565 777483 - e-mail: filippi.boats@filippiboats.it - http://www.filippiboats.it
 P.I. e C.F. IT00974240491 - Tribunale di Livorno 14426 - C.C.I.A.A. 89428

Intestatario / Nominee:
 Emulation Nautique de Bordeaux-Section Aviron
 Centre Nautique de Bordeaux Lac
 Boulevard du Parc des Expositions
 33520 BRUGES
 FRANCE

Preventivo / Estimate			
Numero / Number PVE / 147	Data / Date 01/10/2011	Cliente/Customer 1388	Pag. 1 di 1
Condizione Pagamento / Payment Terms RIMESSA DIRETTA			
Banca / Bank IT92 G 08461 70689 000010026748 BCC DI CASTAGNETO CARDUCCI			
Nostro Riferimento / Our Reference 0			
Annotazioni / Note		Parlita Iva / VAT Number FR/	Cod. Fiscale / Tax Identification Number
e-mail enbaviron@wanadoo.fr		Telefono / Phone number	Fax

Art. / Item	Descrizione / Description	U.M.	Q.ty	Prezzo / Price	SC1/DS1	SC2/DS2	Totale/Total
VIWAC4-SC	COXLESS FOUR (4-) Model ITALIA/S, fitted with carbon wing rigger, compl. with accessories, SECOND-HAND	Nr	1	15.875,000	-17		13.176,25
VA6CWA200	Scull aluminium wing rigger complete AT THE SPECIAL PRICE OF Further granted discount	Nr	4	500,000			2.000,00
				-352,250			-352,25
Payment: settlement before collection by bank transfer to BANCA DI CREDITO COOPERATIVO DI CASTAGNETO CARDUCCI IBAN Code IT 92 G 08461 70689 000010026748 BIC/SWIFT Code BCCDIT3CXXX Delivery time: boat available for collection Delivery place: free Donoratico (Italy) Hoping to be favoured by your valued orders and remaining always at your entire disposal for any further information you need, we send best regards p.p. Filippi Lido S.r.l., Comm. Depl., R. Meucci							

Tot.Q.tà/Tot. Q.ty 5	Spese Incasso/Other	Ulteriori Sconti/Further discounts	Tot. (IVA esclusa / VAT excluded) EURO 14.824,00
IVA/VAT	Descrizione/Description	Imponibile/Amount	Sp. Sped./Shipment Fees 19,6 %
		Imposta/Total VAT	Tot. IVA/VAT 2905,50 €
			Tot.complessiva/Total amount (Iva Inclusa/ VAT included) EURO 17729,50 TTC

PREVENTIVO VALIDO FINO AL/
 VALID ESTIMATE UNTIL:

31/10/2011

Firma per accettazione/Signature _____



29/03/2012 Code client A3302 Devis Pro Forma n°D2012-M0011

Livraison
 EMULATION NAUTIQUE BORDEAUX
 BOULEVARD DU PARC DES EXPOSITIONS
 CENTRE NAUTIQUE BORDEAUX LAC
 33520 BRUGES
 Tel: -

Facturation
 EMULATION NAUTIQUE BORDEAUX
 Monsieur Michel ANDRIEUX
 CENTRE NAUTIQUE BORDEAUX LAC
 BOULEVARD DU PARC DES EXPOSITIONS
 33520 BRUGES

Tout nos produits sont sur notre site Internet
www.concept2.fr

Votre demande a été traitée par : L. Terrasson Base Mob Tél: Fax: Portable : 06 80 07 62 16

Référence	Libellé ligne	PU Net	Qté	Montant net
	Demande de Mr TRICHET le 30/3/12 par mail			
APUH01P	Paire d'avirons Pointe, UL (4°, 371-376, Hachoire, verte) Avirons de Pointe, tube ultra-léger, rigidité standard, calé 4°, Poignée ajustable (5/05) de 3,71 m à 3,76 m, palette Hachoire 25 x 52 cm, revêtement vert, 107-119cm à 3,71 m	635,00	4	2 540,00
DIVERSE	Livraison possible Sous 5 jours selon stocks (nous consulter). Prochain arrivage le 27/3, 17/4, 9/5, 5/6 et 19/6. SINON passer commande avant le 12/4 pour une livraison le 19/7, ou avant le 31/5 pour livraison le 30/8/2012			
PORTAV	Frais de port gratuit pour toute commande ≥ 4 paires d'aviron		1	
DEVIS-AVIRON	DEVIS VALABLE JUSQU'AU 30/04/12 Merci de bien vérifier les spécifications de ces avirons (type de palette, de poignées, dimensions, calage, bordée etc) et de nous retourner de devis avec votre bon pour accord ainsi que votre règlement par chèque (encaissement lors de l'expédition).			

Vous pouvez procéder au règlement de votre devis aux coordonnées bancaires
 ci-dessous. N'oubliez pas de mentionner votre référence client ou le motif du règlement:

Total à régler : 3 037,84 €

RIB : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE NEUILLY ENTREPRISES
 Banque : 30003, Guichet 03872, Compte N° 00021080274, Clé RIB 46
 IBAN : FR76 30003 03872 00021080274 46 - BIC / SWIFT: SOGEFRPP

Règlement:
 Par chèque à la commande - Encaissement à expédition
 du matériel

Selon l'art 121 Code de Commerce:
 Concept2 France se réserve la propriété des marchandises désignées sur ce document jusqu'au paiement intégral
 de leur prix en principal et intérêts. A défaut du paiement du prix à l'échéance convenu, le vendeur pourra reprendre
 les marchandises. La vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur et les acomptes déjà versés lui
 resteront acquis.

Taxes:	Base H.T. :	Taux :	Montant Taxe(s) :
	2 540,00	19,60	497,84
Total H.T.	2 540,00	Total Taxes:	497,84

Tout retard ou défaut de paiement engendre une pénalité calculée sur la base du taux légal en vigueur au moment
 de l'établissement de la facture. Cette pénalité devient exigible après mise en demeure restée sans effet

01/07/2012

Code client A3302

Livraison

EMULATION NAUTIQUE BORDEAUX
BOULEVARD DU PARC DES EXPOSITIONS
CENTRE NAUTIQUE BORDEAUX LAC
33520 BRUGES

Tel: - Mail :

Facturation

EMULATION NAUTIQUE BORDEAUX

Monsieur Michel ANDRIEUX
CENTRE NAUTIQUE BORDEAUX LAC
BOULEVARD DU PARC DES EXPOSITIONS

33520 BRUGES

Retrouver nos conseils d'entraînements et recommandations
gestuelles sur Concept2.fr > s'entraîner

Votre demande a été traitée par : Lucie TERRASSON

Tél: - 06 80 07 62 16

Fax:

Référence	Libellé ligne	PU Net	Qté	Montant net
APUH01P	<p>SWUL-B52P-AG-GG-371-ME-4-107 Paire d'avirons de Pointe, tube ultra-léger, palette Hachoire 25x52 cm, Poignée ajustable 5 cm avec revêtements vert, longueur de 371 cm à 376 cm, rigidité standard, calé à 4°, manchon placé de 107 à 119cm à 371 cm</p> <p>Sur cde 287 (4/12) Ks n°1 & 2</p> <p>Matériel à livrer sur Vichy</p>	635,00	2	1 270,00

Total à régler : 1 518,92 €

RIB : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE NEUILLY ENTREPRISES
Banque : 30003, Guichet 03872, Compte N° 00021080274, Clé RIB 46
IBAN : FR76 30003 03872 00021080274 46 - BIC / SWIFT: SOGEFRPP

Règlement:
Par chèque à la commande - Encaissement à expédition
du matériel (Echéance : 01/07/2012)

Selon l'art 121 Code de Commerce
Concept2 France se réserve la propriété des marchandises désignées sur ce document jusqu'au paiement intégral
de leur prix en principal et intérêts. A défaut du paiement du prix à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre
les marchandises. La vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur et les acomptes déjà versés lui
resteront acquis.

Tout retard ou défaut de paiement engendre une pénalité calculée sur la base du taux légal en vigueur au moment
de l'établissement de la facture. Cette pénalité devient exigible après mise en demeure restée sans effet.

Taxes:	Base H.T. :	Taux :	Montant Taxe(s) :
	1 270,00	19,60	248,92
Total H.T.	1 270,00	Total Taxes:	248,92

Annexe 2.2

Association Emulation Nautique de Bordeaux

Subvention d'équipement

Plan de financement :

- Partenaires privés	12 000,00 €
- Emulation Nautique (auto financement)	11 602,12 €
- Mairie de Bordeaux	15 000,00 €
	<hr/>
TOTAL	38 602,12 €

Annexe n° 3

Convention entre la Ville de Bordeaux et l'association Stade Bordelais

Participation financière de la ville aux travaux

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n°..... en date du
reçue en Préfecture de la Gironde le
ci-après dénommée « La Ville»

d'une part,

Et :

L'association Stade bordelais, représentée par son Président, Monsieur
Thierry BEHEREGARAY , habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil
d'Administration en date du
ci-après dénommée « l'Association »

d'autre part,

ARTICLE 1 – OBJET

L'association Stade Bordelais souhaite entreprendre des travaux de remise à niveau des installations du complexe sportif Sainte Germaine..

Le montant est de 60 285,80 € TTC.

La Ville de Bordeaux apporte son concours financier dans les conditions figurant aux articles 2 et 3, pour un montant plafonné à 45 000 €.

ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée aux travaux selon les devis ci annexés

En cas de non respect de ces dispositions la subvention d'équipement devra être remboursée à la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Le versement de cette subvention se fera sur productions des factures des travaux, visées par le monsieur le président du Stade Bordelais, au prorata de la répartition financière entre la ville et l'association.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 Bordeaux Cedex
- pour l'association Stade Bordelais, stade Sainte germaine au Bouscat

Fait à Bordeaux, le
En trois exemplaires

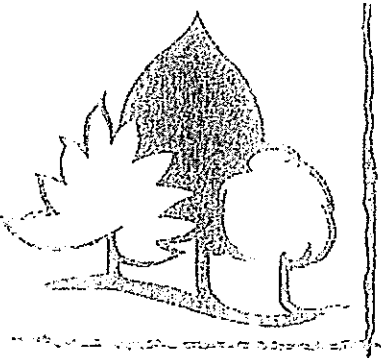
Pour l'association Stade Bordelais
Le Président,
Thierry Behéregaray

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire,
Alain Juppé

Annee 3.1

JARDINS DE GUYENNE

PAYSAGISTE



Tel 05 56 70 20 02

Fax 05 56 70 28 39

15 av. de l'Espérance - 33000 BORDEAUX

Mr LABARBE

Arsac, le 09 août 2011

DEVIS

N° : 10 3291 / LD / II

Ce devis est établi gracieusement, nous ne serions être responsable d'une quelconque erreur ou d'un oubli.

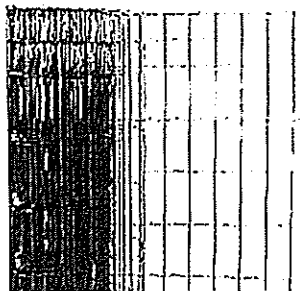
Votre interlocuteur : Mr FONTENEAU
(06.84.60.66.08)

OBJET : Clôture stade Bordelais

Fourniture et mise en place sous la main courante, d'un grillage soudé plastifié vert, maille de 100 mm x 50 mm, hauteur 1.00 m, fil plastifié vert diamètre 2.50 mm, y compris 3 fils tendeurs et les agrafes.

100 ml à 18.00 €

1 800.00 €



MONTANT H.T	1 800.00 €
T.V.A 19.6 %	352.80 €
MONTANT T.T.C	2 152.80 €

Validité de l'offre : 60 jours

L'ENTREPRISE

UNEP

1005 moulins, 905 jardin

LE CLIENT

(il aura précédé la date et la signature de la Mention manuscrite - Devis reçu avant exécution des travaux - bon pour exécution et reconnait avoir pris connaissance des conditions générales de vente)

STADE MUNICIPAL

5000 Fontenay de Lesseps

33110 LE BOURG

Tel : 05 56 70 20 02

Fax : 05 56 70 28 39

15 av. de l'Espérance - 33000 BORDEAUX



STADE BORDELAIS
 A l'attention de Mr BEHEREGARAY
 Rue Ferdinand de Losseps
 33110 LE BOUSCAT

A Saint Paul Lès Dax, le 01/03/2012

Objet : Travaux d'alimentation électrique

DEVIS ESTIMATIF

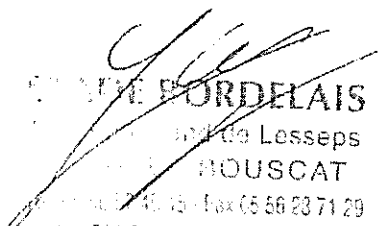
1 – Reprise de l'éclairage du terrain d'entraînement

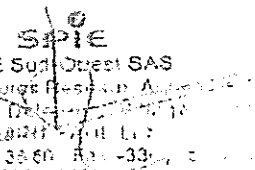
Fourniture et pose de coffret de commande éclairage	1	x	695.00€	=	695.00€
Fourniture et déroulage de câble d'alimentation	245	x	14.90€	=	3650.50€
			Sous-Total HT :		4345.50€

2 – Alimentation de l'éclairage du terrain de tennis

Fourniture et déroulage de câble d'alimentation	230	x	34.80€	=	8004.00€
Fourniture et pose de disjoncteur dans le TGBT Transfo	1	x	438.50€	=	438.50€
Fourniture et pose de coffret équipé de :	1	x	895.00€	=	895.00€
- 1 interrupteur général 4x125A					
- 1 départ protégé 4x63A – 1000 mA					
- 1 départ éclairage 4x63A					
			Sous-Total HT :		9337.50€

Total HT	:	13683.00€
TVA 19.6%	:	2681.87€
Total TTC		16364.87€


 STADE BORDELAIS
 Rue Ferdinand de Losseps
 33110 LE BOUSCAT
 Tél : 05 56 23 40 45 - Fax : 05 56 23 71 29
 Site : www.stadebordeais.com - APF 926 C


 SPIE
 SPIE Sud-Ouest SAS
 Infrastructures Réseau
 102 rue Philibert Delorme - 31000 Toulouse
 40993 Saint-Julien-Les-Bains Cedex
 Tél : 05 61 00 55 04 - Fax : 05 61 00 55 05
 RCS 400 636 467

On a dit...
 05 61 00 55 04
 102 rue Philibert Delorme
 31000 Toulouse
 40993 Saint-Julien-Les-Bains Cedex
 Tél : 05 61 00 55 04
 Fax : 05 61 00 55 05
 Site : www.spie.com

SPIE Sud-Ouest SAS
 Capital social de 33 000 000 Euros
 RCS Toulouse 400 636 467
 SPIE
 70, Couronne de France - 20000 Angoulême
 16100 Angoulême
 Tél : 05 47 00 00 00
 Fax : 05 47 00 00 01
 Site : www.spie.com



55 rue Breau

33200 BORDEAUX

SIRET : 53295639800012

APE : 4339 Z

N° TVA : FR67532956398

Tél : 05 33 51 80 52

Fax :

Stade Bordelais

2 rue Ferdinand de Lesseps

33110 LE BOUSCAT

FRANCE MÉTROPOLITAINE

DEVIS

Date	Numéro	Date de validité	Etat du devis	Code Client
29/08/2012	DV 35	28/09/2012	En préparation	SB

Référence	Désignation	Qté	PV HT	Montant HT	TVA
	Rénovation des deux vestiaires football				
FORD	Forfait démolition des structures	2,00	180,00	360,00	1
FPC	Fourniture et pose de cloison en BA13 sans isolation (hydro)	21,00	44,00	924,00	1
FPC	Fourniture et pose d'une porte isopline	1,00	289,00	289,00	1
	Plafond				
FPC	Préparation des surfaces (ponçage et rebouchage)	120,00	12,00	1 440,00	1
PEIN-P	Fourniture et pose de deux couches de peinture technique ignifugé	120,00	38,00	4 560,00	1
	Mur				
FPC	Fourniture et pose (colé) de plaque de plâtre Hydro	25,00	26,67	666,75	1
FPC	Préparation des surfaces (ponçage et rebouchage)	150,00	8,00	1 200,00	1
PEIN-P	Fourniture et pose de deux couches de peinture	150,00	21,00	3 150,00	1
THP	Réfection crrelage	8,00	42,00	336,00	1

STADE BORDELAIS
 Rue Ferdinand de Lesseps
 33110 LE BOUSCAT
 Tél 05 56 57 45 45 - Fax 05 56 23 71 29
 Siret 05781 843 594 00024 - APE 926 C

Total HT 12 925,75
 Net HT 12 925,75

Montant HT	TVA	Montant TVA
	1 19,60	
12 925,75	3 7,00	2 533,45
	2 5,50	

Total TVA 2 533,45
 Total TTC 15 459,20

MONTANT À PAYER 15 459,20

Soit en

Siret: 533 121 463 00012 R.C.S. BORDEAUX
Sarl au capital de 5000 euros

S.a.r.l. ABI NASR Patrick

Electricité dans tous locaux

133 Cours de l'ARGONNE

33000 BORDEAUX

Portable : 06 66 93 66 66

Email : patrickabinasr@hotmail.com

Association Stade Bordelais

3 Rue Ferdinand de LESSEPS

33110 LE BOUSCAT

Devis : 09 12 105

Ce devis concerne la levée des réserves du Rapport de L'APAVE

Offre valable 1 mois

Bordeaux, le 06 Septembre 2012

DESIGNATIONS	UNITE	QTE	PV U	PV HT
Remise à la Masse poteaux Afficheur score				
Revoir les fixations amorces terrains 1 et 2				
Changement coffret ou portes terrain 2				
Remise en état des coffrets terrain 2				
Mettre en Place un coffret électrique équipé billetterie en face				
Identification et équilibrage disjoncteurs Buvette				
Décabler et isoler par un fourreau billetterie d'honneur				
Mettre en Place un coffret électrique équipé billetterie d'honneur				
Remplacer les portes fusibles 81 et A2 par bouchon de neutre				
Remise en état et identification des schémas tribunes local d'honneur				
Remplacer le différentiel 2x32A 30mA convecteur trib honneur				
F et Pose d'hublots étanches aux normes classe 2 local arrosage etc				
F et pose prises électriques et équilibrage de l'installation trib honneur				
Identification relais et départs chaufferie				
Mise à jour du schéma électrique chaufferie				
déplacer et rendre accessible l'arrêt d'urgence depuis l'exterieur				
TGBT note de calcul générale				
TGBT recalibrage du NS 160 suivant note de calcul				
remise en état prises de courants et hublot tribune etage				
Dépose et remplacement de blocs secours tribunes etage				
Mise en état du câblage cumulus et sortie de cables vestiaires				
protection et isolation des cables traversant l'armoire électrique salle éducateurs				
Dépose et remplacement de 8 blocs secours tribunes FOOT				
Mise à jour plan électrique armoire club house RDC				
Décabler et remplacer les blocs secours club house RDC ETAGE				
Remise en état des éclairages classe 2 toilettes				

STADE BORDELAIS
3 Rue Ferdinand de Lesseps
33110 LE BOUSCAT
01 66 57 48 48
01 66 57 48 48

Signature

Fixer coffret électrique dessus frigo et pose d'obturateurs					
Rendre Opérante la poignée de l'interrupteur general armoire					
Identifier schéma armoire arrosage					
Mise en place d'obturateurs et equilibrage armoire bulle tennis					
Mise en place d'un répartiteur de Terre armoire structure gonflable					
Mise en place d'un dispositif différentiel stucture gonflable					
Recablage des télécommandes blocs secours					
TOTAL HT (en €)					10150
TVA 19,6 %					1989,4
TOTAL TTC (en €)					12139,4

Conditions de paiement :

40 % à la commande

30 % début de chantier 30 % à réception de chantier

Date et signature :



STADE BORDELAIS
 1 avenue Ferdinand de Lesseps
 33110 LE BOUSCAT
 Tel 05 56 57 25 45 - Fax 05 56 23 71 29
 N° SIRET 813 594 00024 - APE 926 C

ZA du Grand Chemin - 33370 YVRAC

Tél : 05.57.77.78.50 - Fax : 05 56 32.87.45

E - mail : chronofeu-bordeaux@wanadoo.fr

Site Web : www.chronofeu.fr

N° de TVA intra communautaire : FR12332212357 Code Act. 16 : 46698
RCS de Bordeaux : 1950602519 Siret : 38021235703087

SARL au capital de 500 000 €uros

DEVIS DEV 11007299

ENTITE DE GESTION

Agence AQUITAINE

ZA DU GRAND CHEMIN

33370 YVRAC

Tél. : 05.57.77.78.50 - Fax : 05.56.32.87.45

STADE BORDELAIS

A l'attention de :

2 RUE FERDINAND DE LESSEPS

33110 LE BOUSCAT

ADRESSE DE LIVRAISON

STADE BORDELAIS

N° de TVA Intra :

Tél. : 05.56.57.45.60 - Fax : 05 56 28 71.29

41107734

2 RUE FERDINAND DE LESSEPS

Vos Réf (Code Client) :

33110 LE BOUSCAT

Réf. pièce : DI - CLUB HOUSE TENNIS -

Date liv. :

Code

Désignation

Date	Rep.	Affaire	Folio
16/11/2011	JN		1

Mode de règlement	Echéance
VIREMENT 60 JOURS	

Code	Désignation	Qté	Prix	Rem.	Prix	Total
999DI	ANNULE ET REMPLACE LE PRÉCÉDENT DEVIS - MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ALARME TYPE 4 - - Installation d'une centrale alarme incendie de marque Finsécur. modèle Iroise2 boucles. - Câblage de sirènes par câbles pyro 2*1.5. - Câblage de DM (déclencheurs manuels) par câble 9/10ème. - Fourniture et pose de 12 DM, - Fourniture et pose de 6 sirènes L'ensemble : Installation et essais - Condition de règlement : 30% à la commande, 30% fin de chantier 40% aux conditions habituelles - Le présent devis est réalisé selon les éléments en notre possession et l'état visible du site. Tout vice caché ou non visible pourra entraîner une modification (devis complémentaire) ou éventuelien ent l'annulation du devis initial. Toute prestation non mentionnée est en sus	1	8 538,40		8 538,40	8 538,40

Total Brut 8 538,40

Le présent devis est établi selon les éléments transmis par le Client. Pour les extincteurs, devis non de surcoût à l'NF 61 920. Toute assimilation d'information incitant les créanciers ne saurait engager la responsabilité de CHRONOFEU.

Date de validité de notre offre : 3 mois. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Bordeaux est seul compétent

Si vous bénéficiez du taux de TVA réduit à 5,5 %, merci de nous transmettre l'attestation de justification

Frais divers (FFF)	3,00	Port	0,00
Net H T	8 541,40		
% T.V.A. 19,60	1 674,11		
Total T.T.C	10 215,51		
Acompte			
Net à payer	10 215,51 €		

STADE BORDELAIS
2 RUE FERDINAND DE LESSEPS
33110 LE BOUSCAT

BON POUR ACCORD (date, nom du signataire, tampon et signature)

ZA du Grand Chemin - 33370 YVRAC

Tél : 05.57.77.78.50 - Fax : 05.56.32.87.45

E - mail : chronofeu-bordeaux@wanadoo.fr

Site Web : www.chronofeu.fr

N° de TVA intra communautaire : FR18390212357 Code Activité : 4569B
RCS de Bordeaux : 1990502519 Siret : 33021235700087

SARL au capital de 500.000 Euros

DEVIS DEV 11007295

ENTITE DE GESTION

Agence AQUITAINE

ZA DU GRAND CHEMIN

33370 YVRAC

Tél. : 05.57.77.78.50 - Fax : 05.56.32.87.45

STADE BORDELAIS

A l'attention de :

2 RUE FERDINAND DE LESSEPS

ADRESSE DE LIVRAISON

STADE BORDELAIS

2 RUE FERDINAND DE LESSEPS

33110 LE BOUSCAT

Réf pièce : DESENFUMAGE/COULOIR-SUITE VERIF 2010

Date liv :

33110 LE BOUSCAT

N° de TVA Intra

Tel : 05 56 57 45 60 - Fax : 05 56 28 71 29

41107734

Vos Réf (Code Client)

Date	Rep.	Affaire	Folio
16/11/2011	JN		1

Mode de règlement / Echéance

VIREMENT 60 JOURS :

Code	Désignation	Qté	Prix	Rem	Prix	Total
	ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT DEVIS					
	REMISE EN ETAT SYSTEME DESENFUMAGE					
	COULOIR					
	REFECTION DU CHEMINEMENT PAR POULIES ET CABLES					
999DES	L'ensemble : main d'oeuvre essais et déplacement	1	246,48		246,48	246,48

Le présent devis est réalisé selon les éléments en notre possession et l'état visible du site.

Tout vice caché ou non visible pourra entraîner une modification (devis complémentaire) ou éventuellement l'annulation du devis initial.

Toute prestation non mentionnée est en sus

Total Brut 246,48

Le présent devis est établi selon les éléments transmis par le Client. Pour les extincteurs de vis réalisés suivant NF S1 922. Toute assimilation d'information, mesurée ou précisée, ne saura en aucun cas engager la responsabilité de CHRONOFEU.

Date de validité de notre offre : 3 mois. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Bordeaux est seul compétent

Si vous bénéficiez du taux de TVA réduit à 5,5 %, merci de nous transmettre l'attestation de justification

STADE BORDELAIS

2 RUE FERDINAND DE LESSEPS

33110 LE BOUSCAT

Tél : 05 56 57 45 60 - Fax : 05 56 28 71 29

Siret : 33021235700087

Frais divers (FFF)	3,00	Port	0,00
Net H T			249,48
% T.V.A 19,50			48,90
Total T T C			298,38
Acompte			
Net à payer			293,38 C

BON POUR ACCORD (date, nom du signataire, tampon et signature)

ZA du Grand Chemin - 33370 YVRAC

Tél. 05.57.77.78.50 - Fax 05.56.32.87.45

E-mail : chronofeu-bordeaux@wanadoo.fr

Site Web : www.chronofeu.fr

N° de TVA intra communautaire FR15360312357

Code Adu. Vite 45493

RCS de Bordeaux 1990300519

Siret 35021235700057

SARL au capital de 500.000 Euros

DEVIS DEV 11007298

ENTITE DE GESTION

Agence AQUITAINE

ZA DU GRAND CHEMIN

33370 YVRAC

Tél. : 05.57.77.78.50 - Fax : 05.56.32.87.45

STADE BORDELAIS

A l'attention de : Mr WYLIE

2 RUE FERDINAND DE LESSEPS

33110 LE BOUSCAT

N° de TVA Intra

Tél : 05 56 57 45 60 - Fax : 05 55 28 71 29

41107734

Vos Réf (Code Client)

ADRESSE DE LIVRAISON

VESTIAIRES SANS TRIBUNES

LOCAL ELECTRIQUE

Réf. pièce : PLAFOND COUPE FEU - VESTIAIRES -

Date liv :

Code Désignation

999DMI L'ensemble : Main d'oeuvre et déplacement

ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT DEVIS
- MISE EN OEUVRE D'UN PLAFOND COUPE FEU 1H -

- Mise en oeuvre d'un plafond coupe feu 1H par complexe placoplâtre, ossature, plaques coupe feu et laine de verre
- Compris joints et cueillis.

Le présent devis est réalisé selon les éléments en notre possession et l'état visible du site. Tout vice caché ou non visible pourra entraîner une modification (devis complémentaire) ou éventuellement l'annulation du devis initial.
Toute prestation non mentionnée est en sus

Date	Rep.	Affaire	Folio
16/11/2011	JN		1

Mode de règlement / Echéance

VIREMENT 60 JOURS :

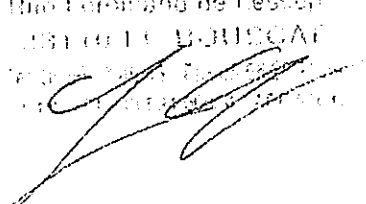
Code	Désignation	Qté	Prix	Rem	Prix	Total
999DMI	L'ensemble : Main d'oeuvre et déplacement	1	1 788,80		1 788,80	1 788,80

Le présent devis est établi en fonction des éléments transmis par le Client. Pour les extincteurs, devis repris suivant la NF5 61 922. Toute dissimulation d'information impactant les prescriptions ne saurait engager la responsabilité de CHRONOFEU.

Total Brut 1 788,80

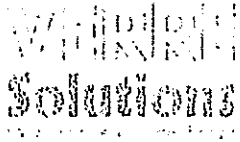
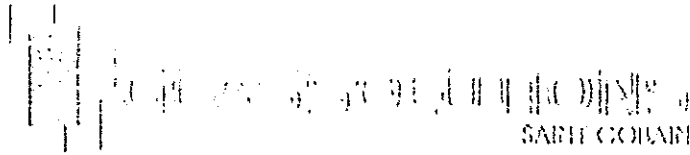
Date de validité de notre offre : 3 mois. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Bordeaux est seul compétent.

Si vous bénéficiez du taux de TVA réduit à 5,5 %, merci de nous transmettre l'attestation de justification.

33110 LE BOUSCAT


Frais divers (FFF)	3 00	Port	0 00
Net H T			1 791,80
% TVA 19,60			351,19
Total T.T.C			2 142,99
Acompte			
Net à payer			2 142,99 €

BON POUR ACCORD (date, nom du signataire, tampon et signature)



MARQUE SAINT-GOULAIN

STADE BORDELAIS
à l'attention de Monsieur WYLLIE
Rue Ferdinand de Lesseps
33 110 LE ROUSCAT

Mérignac, le 30 Novembre 2011

DEVIS N° CR111112011E

Téléphone client : 05 56 57 45 45

Mobilité client : 06 17 82 58 54

Référence : RESTAURANT

DEVIS DESCRIPTIF DES TRAVAUX A REALISE EN FOURNITURE ET POSE

Pose de crémone pompier 2 points haut et bas en applique
Fermeture d'urgence EUROPAD 179 - Performances conformes au PR EN 179
Ouverture en cas de panique avec porte sous charge (100 daN)
Facilité d'ouverture pour les enfants, les personnes âgées et les handicapés (< 8 daN)
(VOIR FICHE PRODUIT CI-JOINT)

<u>QUANTITE</u>	<u>5</u>	<u>PRIX UNITAIRE H.T.</u>	<u>252,95 €</u>	<u>PRIX TOTAL H.T.</u>	<u>1 264,75 €</u>
		TOTAL H. T.			<u>1 264,75 €</u>
		T.V.A.19,6%			<u>247,89 €</u>
		TOTAL T.T.C.			<u>1 512,64 €</u>

POUR EXECUTION

VEUILLEZ NOUS FAIRE PAR RETOUR D'UN EXEMPLAIRE S'AGISSANT LA MENTION
"BON POUR ACCORD" ACCOMPAGNE DE VOTRE CHEQUE D'ACCOMPTE DE 30% OU
BON DE COMMANDE OBLIGATOIRE NOM DU DONNEUR D'ORDRE ET SA SIGNATURE

REGLEMENT DU SOLDE

LE SOLDE A RECEPTION DE TRAVAUX REALISES EST PAYABLE AUX BUREAUX CENTRAUX DE LA SOCIETE S'ILS SONT
STATUES EN COMPTE CHEZ NOUS - CONDITIONS HABITUELLES
ADMINISTRATIVES DELAIE 60J

PRIMEVALAINE UNICIS

LE CLIENT (BON D'ACCORD)

LE BUREAU CENTRAL

STADE BORDELAIS
Rue Ferdinand de Lesseps
33 110 LE ROUSCAT
Tel : 05 56 57 45 45 - Fax : 05 56 28 01 01
Site : www.stadebordeaux.com

Annexe 3.2

Association Stade Bordelais

Subvention d'équipement

Plan de financement :

- Stade Bordelais (auto financement)	15 285,80 €
- Mairie de Bordeaux	45 000,00 €

TOTAL	60 285,80 €
-------	-------------

D-2012/538

Conventions de partenariats entre la Ville de Bordeaux et différentes associations utilisatrices des piscines. Adoption. Autorisation

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par vos délibérations, N°20090709 et N°20100664 , vous avez autorisé la signature de conventions de partenariats avec cinq associations et établissements oeuvrant dans l'intégration des personnes en situation de handicap et plus largement dans l'amélioration de la qualité de vie des dites personnes.

L'hôpital de jour Bordeaux Bastide et l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) Nazareth, ont récemment sollicité les piscines municipales afin de pouvoir bénéficier des compétences pédagogiques et de la connaissance du milieu aquatique du personnel qualifié, pour les principales raisons suivantes :

- La recherche d'acquisition et/ou de développement d'habilités motrices, facilités par le milieu aquatique,
- L'appréhension des encadrants par rapport au danger que représente ce milieu (risque de noyade)
- Le fait de pouvoir fréquenter un lieu privilégié de rencontres et d'accueil tel que la piscine dans une logique d'intégration.

L'ITEP Nazareth accueille et encadre des enfants présentant du trouble du comportement afin de favoriser leur intégration sociale, d'améliorer leur communication et leur développement psychomoteur.

L'hôpital de jour Bordeaux-Bastide a pour vocation de proposer des soins psychologiques ou psychiatriques et de favoriser l'intégration sociale d'enfants présentant des troubles autistiques et des troubles envahissant du développement, d'améliorer leur communication et leur développement psychomoteur.

La politique sportive de la Ville accorde une place privilégiée à la pratique physique et sportive pour tous. Les piscines Tissot et Judaïque Jean Boiteux ont donc respectivement travaillé avec les équipes éducatives de l'hôpital de jour Bordeaux Bastide et de l'ITEP Nazareth à l'élaboration d'un projet pédagogique adapté.

Compte tenu du caractère d'intérêt général de ces établissements, je vous demande Mesdames, Messieurs, d'étendre le dispositif existant dans les piscines municipales en lien avec le handicap, à l'hôpital de jour Bordeaux Bastide et à l'ITEP Nazareth à savoir :

- d'adopter un tarif spécifique pour l'intervention du personnel municipal qualifié soit le tarif symbolique de 1 euro par séance et par personne (au lieu de 6, 85 Euros) en plus du prix de l'entrée
- d'adopter les dispositions convenues dans les conventions ci-jointes et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONVENTION

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du, reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée « la Ville »

Et l'ITEP Nazareth, représenté par M.Touahria Wahid, 239 rue St Genès 33000 Bordeaux

Ci-après dénommée « l'ITEP Nazareth ».

Il est préalablement exposé ce qui suit :

L'ITEP Nazareth a pour vocation de favoriser l'intégration sociale d'enfants présentant des troubles du comportement, améliorer la communication et favoriser le développement psychomoteur.

Dans le cadre du développement de sa politique sportive de sport pour tous, la ville de Bordeaux souhaite favoriser l'accessibilité et la pratique adaptée à tous les handicaps.

La piscine Judaïque Jean Boiteux, équipement sportif municipal étant un lieu privilégié de rencontres et d'accueil de tous les publics, la Ville est favorable à l'accueil des enfants de l'ITEP Nazareth au sein de cet équipement, afin de favoriser l'intégration sociale d'enfants présentant des troubles du comportement, améliorer la communication et favoriser le développement psychomoteur grâce aux activités aquatiques.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet d'organiser les modalités de l'accueil des enfants de l'ITEP Nazareth au sein de la piscine Judaïque Jean Boiteux.

Article 2 – Programmation des séances

La programmation des séances et l'effectif maximal de l'ITEP Nazareth seront précisés chaque année en début d'année scolaire par courrier par la ville à l'hôpital de jour, après concertation entre les deux parties.

Article 3 – Moyens humains

Les salariés de l'ITEP Nazareth seront responsables du groupe de l'entrée à la sortie de l'établissement. Leur taux d'encadrement est fixé à deux pour onze enfants.

La sécurité sur les bassins sera assurée par un ou plusieurs Maîtres Nageurs (M.N.S) ETAPS ou OTAPS et ce en fonction du ou des bassins utilisés, conformément au plan d'organisation de la sécurité et des secours de l'établissement (arrêté du 16/06/98).

L'encadrement pédagogique de l'activité sera assuré par au moins un agent municipal dont le cadre d'emploi le prévoit.

L'encadrement peut être complété par des stagiaires des deux structures, dans le cadre prévu par des conventions de stage en cours de validité.

Les intervenants de l'ITEP Nazareth et le personnel municipal devront être titulaires des titres et diplômes requis pour assurer leur mission et détiendront une assurance couvrant leur responsabilité professionnelle.

Article 4 – Modalités d'organisation matérielle de l'accueil des enfants

Les enfants seront accueillis au sein des vestiaires individuels.

L'ensemble des équipements de la piscine (petit bain, grand bain, toboggan...) seront accessibles aux enfants.

Des ateliers ludiques seront mis en place grâce au matériel pédagogique de la piscine (toboggan, cerceaux lestés, tapis, frites, ballons, planches, cage aquatique, arrosoirs...).

Article 5 – Modalités d'observation et de suivi

Deux réunions annuelles seront organisées entre les équipes de la piscine et de l'ITEP Nazareth (en début et en fin d'année scolaire) afin de définir et mettre en place un projet pédagogique et d'en faire le bilan.

Des réunions intermédiaires pourront être mises en place en cas de besoin.

Article 6 – Engagements mutuels de l'association et de la Ville

En cas d'impossibilité pour l'ITEP Nazareth d'assurer la venue des enfants ou leur encadrement, celui-ci s'engage à prévenir la piscine dans les meilleurs délais. En aucun cas le personnel municipal ne pourra se substituer au rôle des intervenants de la structure.

En cas d'impossibilité de la part de la piscine à assurer la prestation (problème technique, manque de personnel, fermeture exceptionnelle), celle-ci s'engage à en informer l'ITEP Nazareth dans les meilleurs délais.

Les deux structures s'engagent mutuellement à maintenir, autant qu'il leur sera possible, la stabilité de leurs équipes éducatives.

En cas de changement ponctuel ou de changement de personnel les deux structures s'engagent à s'en tenir informées.

Article 7 – Conditions tarifaires

Il sera fait l'application du tarif d'entrée en vigueur au moment du déroulement de la séance.

Compte tenu du caractère d'intérêt général de l'ITEP Nazareth et de l'action menée auprès des enfants accueillis au sein de cette structure, l'euro symbolique sera facturé par séance et par enfant pour l'intervention du personnel municipal.

Article 8 – Durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et pour une durée de un an.

Article 9 – Renouvellement et résiliation

Le renouvellement des présentes interviendra tacitement sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec AR moyennant un préavis de 30 jours avant l'échéance annuelle des présentes.

Article 10 – Assurance

L'ITEP Nazareth doit souscrire une assurance de responsabilité civile couvrant la pratique sportive des personnes qu'elle accueille.

Article 11 – Compétence juridictionnelle

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis en tant que de besoin aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 12 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait l'élection de domicile, à savoir :
Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville

Pour l'ITEP Nazareth, 239 rue St Genès 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

CONVENTION

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du, reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée « la Ville »

Et l'hôpital de jour bordeaux bastide 52, rue de Châteauneuf 33100 Bordeaux Bastide, représenté par M.Laffore Jacques, directeur du Centre Hospitalier de Cadillac, 89 rue Cazeaux-Cazalet 33410 Cadillac-sur-Garonne

Ci-après dénommée « l'hôpital de jour ».

Il est préalablement exposé ce qui suit :

L'hôpital de jour bordeaux bastide a pour vocation de proposer des soins psychologiques ou psychiatriques et de favoriser l'intégration sociale d'enfants présentant des troubles autistiques et des troubles envahissant du développement, améliorer la communication et favoriser le développement psychomoteur

Dans le cadre du développement de sa politique sportive de sport pour tous, la ville de Bordeaux souhaite favoriser l'accessibilité et la pratique adaptée à tous les handicaps.

La piscine TISSOT, équipement sportif municipal étant un lieu privilégié de rencontres et d'accueil de tous les publics, la Ville est favorable à l'accueil des enfants de l'hôpital de jour au sein de cet équipement, afin de favoriser l'intégration sociale d'enfants présentant des troubles autistiques et des troubles envahissant du développement, améliorer la communication et favoriser le développement psychomoteur grâce aux activités aquatiques.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet d'organiser les modalités de l'accueil des enfants de l'hôpital de jour au sein de la piscine Tissot.

Article 2 – Programmation des séances

La programmation des séances et l'effectif maximal de l'hôpital de jour seront précisés chaque année en début d'année scolaire par courrier par la ville à l'hôpital de jour, après concertation entre les deux parties.

Article 3 – Moyens humains

Les salariés de l'hôpital de jour seront responsables du groupe de l'entrée à la sortie de l'établissement. Leur taux d'encadrement est fixé à un pour deux enfants.

La sécurité sur les bassins sera assurée par un ou plusieurs Maîtres Nageurs (M.N.S) ETAPS ou OTAPS et ce en fonction du ou des bassins utilisés, conformément au plan d'organisation de la sécurité et des secours de l'établissement (arrêté du 16/06/98).

L'encadrement pédagogique de l'activité sera assuré par au moins un agent municipal dont le cadre d'emploi le prévoit.

L'encadrement peut être complété par des stagiaires des deux structures, dans le cadre prévu par des conventions de stage en cours de validité.

Les intervenants de l'hôpital de jour et le personnel municipal devront être titulaires des titres et diplômes requis pour assurer leur mission et détiendront une assurance couvrant leur responsabilité professionnelle.

Article 4 – Modalités d'organisation matérielle de l'accueil des enfants

Les enfants seront accueillis au sein des vestiaires collectifs.

L'ensemble des équipements de la piscine (petit bain, grand bain, toboggan...) seront accessibles aux enfants.

Des ateliers ludiques seront mis en place grâce au matériel pédagogique de la piscine (toboggan, cerceaux lestés, tapis, frites, ballons, planches, cage aquatique, arrosoirs...).

Article 5 – Modalités d'observation et de suivi

Deux réunions annuelles seront organisées entre les équipes de la piscine et de l'hôpital de jour (en début et en fin d'année scolaire) afin de définir et mettre en place un projet pédagogique et d'en faire le bilan.

Des réunions intermédiaires pourront être mises en place en cas de besoin.

Article 6 – Engagements mutuels de l'association et de la Ville

En cas d'impossibilité pour l'hôpital de jour d'assurer la venue des enfants ou leur encadrement, celui-ci s'engage à prévenir la piscine dans les meilleurs délais. En aucun cas le personnel municipal ne pourra se substituer au rôle des intervenants de la structure.

En cas d'impossibilité de la part de la piscine à assurer la prestation (problème technique, manque de personnel, fermeture exceptionnelle), celle-ci s'engage à en informer l'hôpital de jour dans les meilleurs délais.

Les deux structures s'engagent mutuellement à maintenir, autant qu'il leur sera possible, la stabilité de leurs équipes éducatives.

En cas de changement ponctuel ou de changement de personnel les deux structures s'engagent à s'en tenir informées.

Article 7 – Conditions tarifaires

Il sera fait l'application du tarif d'entrée en vigueur au moment du déroulement de la séance.

Compte tenu du caractère d'intérêt général de l'hôpital de jour et de l'action menée auprès des enfants accueillis au sein de cette structure, l'euro symbolique sera facturé par séance et par enfant pour l'intervention du personnel municipal.

Article 8 – Durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et pour une durée de un an.

Article 9 – Renouvellement et résiliation

Le renouvellement des présentes interviendra tacitement sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec AR moyennant un préavis de 30 jours avant l'échéance annuelle des présentes.

Article 10 – Assurance

L'hôpital de jour doit souscrire une assurance de responsabilité civile couvrant la pratique sportive des personnes qu'elle accueille.

Article 11 – Compétence juridictionnelle

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis en tant que de besoin aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 12 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait l'élection de domicile, à savoir :
Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville

Pour l'hôpital de jour, 52 rue de Châteauneuf 33100 Bordeaux Bastide

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

D-2012/539

Domaine de La Dune. Tarification 2013. Décision. Adoption

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Domaine de la Dune, situé au 156 boulevard de la Côte d'Argent à Arcachon, accueille, toute l'année, des stages sportifs, des séjours d'enfants, des classes vertes, des associations, des groupes seniors pour des séjours ou des séminaires. Dans le cadre de rencontres familiales, le Domaine est également amené à louer des hébergements et des salles.

Une évolution sensible est à souligner, qu'il s'agisse de l'offre de services ou de nouvelles attentes des usagers.

L'offre de services aux usagers s'est élargie et ce, consécutivement aux travaux de rénovation réalisés sur l'établissement.

C'est pourquoi, sur la base de ces nouvelles prestations, comme la mise à disposition d'Internet par la WIFI, la location d'espaces pour dresser des tentes de réception notamment, il convient que l'offre tarifaire évolue également.

D'autre part, de nouvelles demandes des usagers apparaissent et certains souhaitent désormais accéder à des réservations à l'heure. Ces attentes ont été prises en compte.

Au-delà de ces nouvelles offres de service, reflet d'un contexte général très évolutif et directement lié à une gestion dynamique et soucieuse de la qualité des réponses à apporter aux usagers, il est proposé une augmentation moyenne des tarifs de 2% par rapport à l'exercice 2011-2012.

Certaines prestations voient leur tarif maintenu à l'identique par rapport à l'exercice précédent : hébergement pour enfants et adolescents, ou encore les différents types de repas. En effet, ces tarifs couvrent les dépenses générées, et une augmentation ne nous permettrait plus d'être conformes aux prix du marché.

En ce qui concerne le prix des nuits, l'évolution des tarifs est plus sensible car elle répond à la recherche d'une plus grande cohérence tarifaire.

L'ensemble de l'offre reste basée sur la vocation avant tout sociale du site.

La proposition de nouvelle tarification pour 2013, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 est jointe en annexe.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- appliquer les nouvelles dispositions tarifaires à compter du 1^{er} janvier 2013.

ADOpte A L'UNANIMITE

DOMAINE DE LA DUNE - TARIFICATION 2013 (1^{er} janvier au 31 décembre 2013)

	Libellé	Nouveautés	Tarif 2013	Tarifs 2011/2012
HEBERGEMENT ADULTES	Pension complète		47,80 €	46,90 €
	Demi-pension		37,50 €	36,70 €
	Pension complète (Arbousiers-Oyats)		42,70 €	41,80 €
	Demi-pension (Arbousiers-Oyats)		31,50 €	31,00 €
	Repas menu type 1		12,20 €	12,20 €
	Repas menu type 2		21,00 €	21,00 €
	Repas menu type 3		28,50 €	28,50 €
	Petit déjeuner		5,20 €	5,10 €
	Pause-café		2,10 €	2,05 €
	Nuit en chambre individuelle		23,00 €	22,40 €
	Nuit en chambre à 2 lits		20,00€/pers.	35,70 €
	Nuit en chambre à 3 lits		18,00€/pers.	45,00 €
	Nuit en chambre à 4 lits		15,40€/pers.	61,20 €
HEBERGEMENT ENFANTS (moins de 6 ans)	Hébergement		gratuit	gratuit
	Repas		6,00 €	6,00 €
HEBERGEMENT ENFANTS (6 à 11 ans)	Pension complète		34,60 €	34,60 €
	Demi-pension		30,00 €	30,00 €
	Repas		10,50 €	10,50€
	Goûter	NOUVEAU	3,50 €	
	Petit déjeuner		4,10 €	4,10 €
	Nuit		15,40 €	15,40 €
HEBERGEMENT ADOLESCENTS (12 à 17 ans)	Pension complète		41,80 €	41,80 €
	Demi-pension		31,00 €	31,00 €
	Repas		11,50 €	11,50 €
	Goûter	NOUVEAU	3,50 €	
	Petit déjeuner		4,10 €	4,10 €
	Nuit		15,40 €	15,40 €
LOCATION DE SALLES	Salles de restauration			
	Salle Magnolias, ou Tilleuls - 84 m ² - sans restauration		405,00 €	405,00 €
	Pack couverts, verre, vaisselle - A l'unité		4,10 €	4,10 €
	Pack couverts, verre, vaisselle, plats de présentation - A l'unité		5,10 €	5,10€
	Salles de réception			
	<i>Tarifs semaine :</i>			
	• Salle Arguin 161 m ² - l'heure	NOUVEAU	120,00 €	
	• Salle Arguin 161 m ² - la journée		630,00 €	620,00€
	• Salle Arguin 161 m ² - la semaine		1 020,00 €	1 000,00 €
	• Salle Arguin 161 m ² - le mois		1 836,00 €	1 800,00 €

<i>Tarifs WE :</i>			
• Salle Arguin 161 m ² - l'heure	NOUVEAU	150,00 €	
• Salle Arguin 161 m ² - la journée	NOUVEAU	650,00 €	
			Tarifs 2011/2012
Libellé	Nouveautés	Tarif 2013	
Salles de réunion			
• Les Bruyères (Salle Printemps, Eté et Automne de 33 à 37 m ²)			
• Les Voiliers (1 salle de 25 m ²)			
• Salle de réunion ACCUEIL (1 salle de 24m ²)			
Location une heure	NOUVEAU	12,00 €	
Location à la journée	NOUVEAU	65,00 €	
Location au mois	NOUVEAU	350,00 €	
• Les Bruyères (salle Hiver de 53 m ²)			
• Les Ecureuils (1 salle de 53 m ²)			
Location une heure		14,50 €	14,35 €
Location à la journée		76,30 €	74,80 €
Location au mois		450,00 €	440,00 €
• Les Cigales :			
• Salle PYLA ou salle ABATILLES (48m ²)			
Location une heure		18,00 €	14,35 €
Location à la journée		85,00 €	74,80 €
Location au mois		500,00 €	440,00 €
• Salle MOULLEAU (23 m ²)			
Location une heure		14,50 €	14,35 €
Location à la journée		76,30 €	74,80 €
Location au mois		450,00 €	440,00€
• Bureau (11 m ²)			
Location une heure	NOUVEAU	12,00 €	
Location à la journée	NOUVEAU	65,00 €	
Location au mois	NOUVEAU	350,00 €	
ESPACE AIR LIBRE DU PARC			
Prix au mètre carré par jour	NOUVEAU	8,00 €	
NON RESTITUTION DE CARTE D'ACCES OU DE CLEF			
Toute unité non restituée sera facturée		36,00 €	36,00 €